

LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES PREND FORME

L'Accord de libre-échange nord-américain a établi un partenariat commercial entre deux pays développés et un pays en développement. Ce tour de force s'est avéré une réussite. C'est maintenant un projet encore plus audacieux qui retient l'attention.

Certains pays pourraient se contenter de la création d'un système de commerce multilatéral comme l'ALENA. Cependant, ce n'est pas le cas du Canada.

« Le renforcement de l'espace économique nord-américain, et plus précisément des relations entre le Canada et les États-Unis, arrive en tête de liste de nos priorités, affirme Len Edwards, sous-ministre du Commerce international. Cela ne nous empêche toutefois pas de chercher à réaliser aussi nos autres objectifs régionaux et multilatéraux. Nos réussites à ce chapitre nous ont incités à accroître la libéralisation du commerce par une intégration économique à l'intérieur de la Zone de libre-échange des Amériques [ZLEA] », poursuit-il.

En décembre 1994, le premier Sommet des Amériques a eu lieu à Miami, aux États-Unis. La vision d'une zone de libre-échange hémisphérique se dessinait. En avril 1998, réunis à l'occasion du Sommet de Santiago, au Chili, les dirigeants de 34 pays démocratiques des Amériques ont enclenché les négociations afin de concrétiser cette vision.

Le projet de ZLEA fait partie intégrante du processus du Sommet des Amériques. Depuis 1994, cela a amené le Canada et ses partenaires des Amériques à travailler en étroite collaboration afin d'assurer un meilleur respect des droits de la personne, de renforcer la démocratie, d'accroître les débouchés économiques, et surtout, d'améliorer les conditions de vie de tous leurs citoyens.

« La ZLEA vise à élargir les débouchés économiques, de préciser M. Edwards. Elle ouvrira de nouveaux marchés à l'expertise et aux produits canadiens, et stimulera la croissance économique à l'échelle de l'hémisphère. »

M. Edwards ajoute que le processus vise en définitive à créer la plus grande zone de libre-échange de la planète d'ici 2005, un marché hémisphérique au potentiel illimité. Actuellement, cette région représente 828 millions de personnes, 40,7 p. 100 de la richesse mondiale et un PIB de 19,7 billions de dollars.

Le Canada exerce déjà une forte présence dans cette zone; la valeur de ses échanges avec les Amériques était de 594,9 milliards de dollars en 2002. La création de la ZLEA se traduira par de nombreux gains et fera réaliser un bond prodigieux aux entreprises canadiennes.

Grâce aux règles négociées dans le cadre des discussions sur la ZLEA, tant les agriculteurs que les investisseurs et les exportateurs de haute technologie du pays pourront tirer parti des débouchés offerts par ces marchés relativement peu connus des Canadiens.

Selon le ministre du Commerce international Pierre Pettigrew, 2002 a été une année charnière en ce qui a trait à la réalisation des objectifs clés du Canada. « De concert avec nos partenaires, nous nous sommes rapprochés d'un accord sur une ébauche d'entente intégrée sur la ZLEA. Nous avons renforcé la capacité du Comité de la ZLEA sur la participation de la société civile à favoriser l'apport des citoyens dans le processus de la ZLEA. Enfin, nous avons accru la transparence du processus et amélioré l'accès du public à l'information. »

Une plus grande transparence

Lors de leur réunion de novembre 2002, qui s'est tenue à Quito, en Équateur, les ministres du Commerce

des Amériques ont convenu de rendre public plus tôt que prévu le deuxième projet de textes servant de base aux négociations sur la ZLEA. Cela faisait suite à la décision, préconisée par le Canada lors de la réunion ministérielle de 2001 à Buenos Aires, en Argentine, de publier les projets de textes.

« Le Canada a atteint ses objectifs à la réunion de Quito : les négociations se sont poursuivies dans l'intérêt des exportateurs et des consommateurs canadiens, de même que des citoyens des Amériques, souligne M. Pettigrew. La diffusion de la plus récente version des textes de négociation reflète l'intégration de la nouvelle culture de la transparence aux négociations commerciales, dont le Canada s'est fait le défenseur. »

Les ministres ont également fait en sorte que les négociations sur la ZLEA continuent de s'inscrire dans le processus élargi du Sommet des Amériques et portent sur des secteurs prioritaires tels que la protection et la conservation de l'environnement ainsi que la promotion des droits des travailleurs. ♣

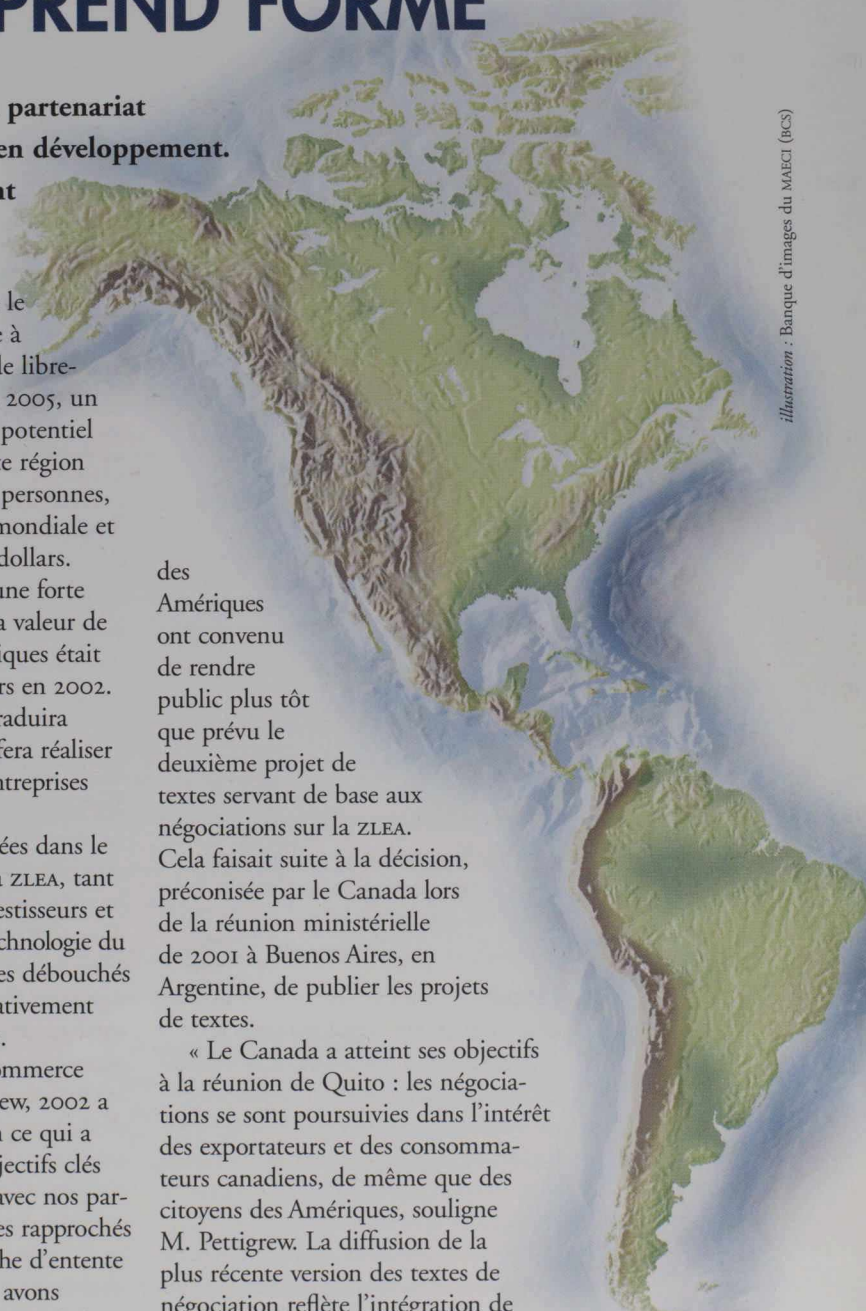


illustration : Banque d'images du MAECI (BGS)